

Bureau du 2 juin 2003

Décision n° B-2003-1346

objet : **Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens, conservation et entretien des roselières présentes sur le territoire communautaire - Fonds de concours au Centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) est une association départementale basée dans le 2^e arrondissement de Lyon, regroupée avec les autres associations départementales en une fédération régionale en Rhône-Alpes. Cette association est très présente dans la Communauté urbaine, tant par des actions de protection des oiseaux et des autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles que par des actions d'inventaire et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire très actif du projet nature des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

L'observatoire de la faune de Rhône-Alpes

Les centres ornithologiques départementaux de Rhône-Alpes effectuent depuis des années des suivis des actions d'inventaire et des suivis des diverses espèces remarquables ou plus ordinaires. L'ensemble des observations effectuées leur a permis d'élaborer un atlas dont la publication devrait avoir lieu en 2003. Ce travail d'élaboration d'un atlas leur permet d'organiser l'ensemble de leurs données de façon à alimenter un observatoire en cours de création. Vingt-quatre espèces seront concernées par cet observatoire, dont neuf présentes dans le département du Rhône et cinq sur le territoire de la Communauté urbaine.

Un partenariat à plusieurs niveaux se met en place avec les collectivités locales en fonction des intérêts portés par chacune sur les différents éléments qui composeront l'observatoire. Ainsi, le Conseil régional et la Direction de l'environnement (Diren) seront les partenaires pour les inventaires et les suivis des espèces présentes sur toute la Région ou emblématiques, comme le Gypaète barbu, de même que les Conseils généraux.

La Communauté urbaine est sollicitée pour être un partenaire de ce projet pour :

- le suivi de l'avifaune des roselières,
- le suivi de l'évolution de la nette rousse, canard rare dont la population est en expansion,
- le suivi de l'avifaune terrestre des milieux agricoles (courlis, vanneaux, etc.),
- le suivi des oiseaux des carrières.

Le coût total des interventions prévues sur le territoire de la Communauté urbaine, pour l'année 2003, est estimé à 15 913 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à hauteur de 40 %, soit 6 365 €.

L'inventaire des amphibiens sur le territoire de la Communauté urbaine

Le suivi des amphibiens permet d'avoir des indications sur l'état de conservation des zones humides et des étangs et mares présents sur le territoire communautaire. Le Cora se propose d'effectuer un recensement sur la partie nord-ouest de l'agglomération, et plus particulièrement sur les communes des Monts d'Or, de Limonest, de Champagne au Mont d'Or et d'Ecully.

L'objectif du recensement est d'identifier les espèces d'amphibiens présentes dans les sites de reproduction, de quantifier les populations suivant des critères simples (petite population ou espèce rare, population moyenne ou espèce présente à effectifs limités et population forte ou espèce abondante). Ce recensement des amphibiens serait accompagné de la description des mares ou des sites de reproduction.

Chaque mare ferait l'objet de trois visites :

- la première pour localiser et détecter la présence d'amphibiens et des pontes précoces,
- la deuxième pour effectuer un inventaire plus complet de la population de la mare en réalisant une pêche d'inventaire,
- la troisième en soirée pour le recensement des espèces nocturnes.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire d'un montant de 6000 € pour cet inventaire.

L'entretien des roselières présentes dans la Communauté urbaine

Plusieurs roselières sont présentes sur le territoire de la Communauté urbaine. Ces roselières abritent d'importantes colonies d'oiseaux inféodées aux zones humides. Dans le cadre de ses actions militantes, le Cora se propose de réaliser un ensemble de chantiers d'éco-volontaires pour les entretenir (faucardage, enlèvement éventuel des déchets trouvés).

Pour cela, le Cora sollicite une participation forfaitaire de 1 000 € auprès de la Communauté urbaine pour le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers ainsi que pour les frais de repas.

Circuit décisionnel : ce projet de participation aux actions menées par le Cora a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement lors de sa réunion du 13 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine, par le biais d'un fonds de concours de 13 365 € accordé au Centre ornithologique de Rhône Alpes, basé à Lyon 2°, pour la réalisation des actions suivantes :

- suivi et inventaire de la faune du territoire communautaire dans le cadre de l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes pour un montant de 6 365 € au taux de 40 %,
- inventaire des amphibiens dans la Communauté urbaine pour un montant forfaitaire de 6 000 €,
- entretien des roselières présentes dans la Communauté urbaine pour un montant forfaitaire de 1 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'attribution du fonds de concours et tous les actes y afférents.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine – exercice 2003 et suivants - compte 617 800 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,